



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

Accompagner les territoires dans la transition écologique

Envoyé en préfecture le 22/07/2021

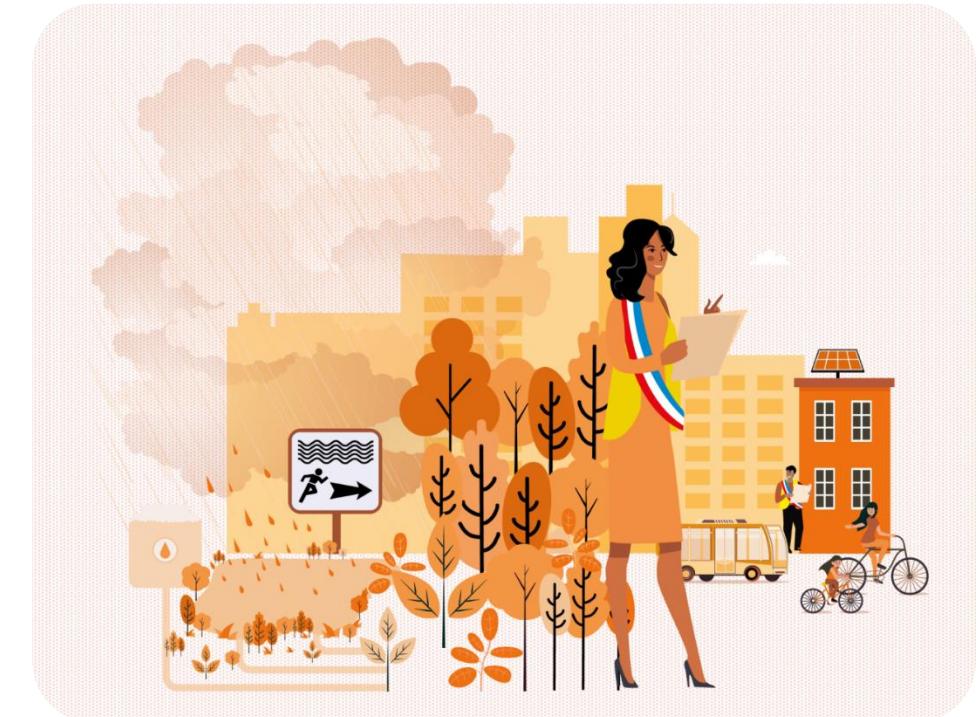
Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

ID : 024-200040392-20210708-DD2021\_093-DE



AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE



# LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

## Le point sur vos attentes



# Le COT, Contrat d'Objectifs Territorial



- ✓ **La forme juridique** : un contrat d'objectifs, où le versement de la subvention est conditionné à l'atteinte d'objectifs
- ✓ **La philosophie :**
  - Une **approche transversale**, décloisonnant les thématiques, pour accompagner les politiques territoriales de transition écologique (climat, air, énergie et économie circulaire, ...),
  - Une démarche **d'amélioration continue**,
  - Un accompagnement des **territoires volontaires** pour engager ou renforcer une politique territoriale de TEE, quel que soit leur niveau de **maturité** en la matière,
  - Un appui avec les **référentiels** Cit'Ergie et Economie Circulaire
  - Un soutien pour certains territoires **CRTE (une cinquantaine en 2021)**.

# Le COT, Ce n'est pas... C'est plutôt...

## Ce n'est pas..

- ✓ Un nouveau plan d'actions se juxtaposant à ceux préexistant
- ✓ Un soutien ponctuel « one shot »
- ✓ Un financement projet par projet
- ✓ Une « prime » aux territoires déjà très engagés dans la TEE
- ✓ Uniquement une aide financière

Mais plutôt...

Mais plutôt...

Mais plutôt...

Mais plutôt...

Mais plutôt...

## C'est plutôt

Un appui pour **impulser ou renforcer le projet territorial de transition** de la collectivité, en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire (PCAET, PDLPMA, PLUi...).

Une démarche opérationnelle inscrite dans la **durée (4 ans)**

Une **enveloppe globalisée** pour la mise en œuvre d'une démarche permettant l'atteinte des objectifs (ex. dépenses éligibles : frais de personnel, études, animation, communication, ...)

Une valorisation de la **progression** du territoire, quel que soit son niveau de maturité initial

Un **accompagnement méthodologique**, en s'inscrivant dans des référentiels d'actions ADEME, et en bénéficiant de l'appui de conseillers.



# Le COT, Comment sont mesurés les objectifs ?



Progression des scores au regard du référentiel Cit'ergie

Programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Plus d'informations :  
<https://citergie.ademe.fr/>



Progression des scores au regard du référentiel Economie circulaire

Démarche d'amélioration continue, permettant d'aider concrètement une collectivité à définir, suivre et évaluer sa politique territoriale économie circulaire.

Plus d'informations :  
<https://dteci.ademe.fr/>



Atteintes d'objectifs spécifiques régionaux et/ou locaux

Objectifs à définir, qui pourront être : communs à l'ensemble de la région et/ou personnalisés par territoire.

*Objectifs facultatifs, sur proposition de l'ADEME*

# Un COT, deux phases : Préfigurer, puis mettre en œuvre

## PHASE 1 – JUSQU'À 18 MOIS

Je m'engage, je fédère, je fixe un cap



### LA COLLECTIVITÉ RENFORCE SON DIAGNOSTIC TERRITORIAL,

Au regard d'un premier audit de sa politique avec les 2 référentiels Cit'ergie et Economie Circulaire.



### MET EN PLACE/MOBILISE UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE,

En développant ou renforçant une gouvernance interne et externe pour définir les premières actions



### ÉLABORE SON PLAN D'ACTION.

En tenant compte des objectifs propres à son territoire et des actions déjà engagées.

## PHASE 2 – JUSQU'EN FIN DE 4ème ANNEE

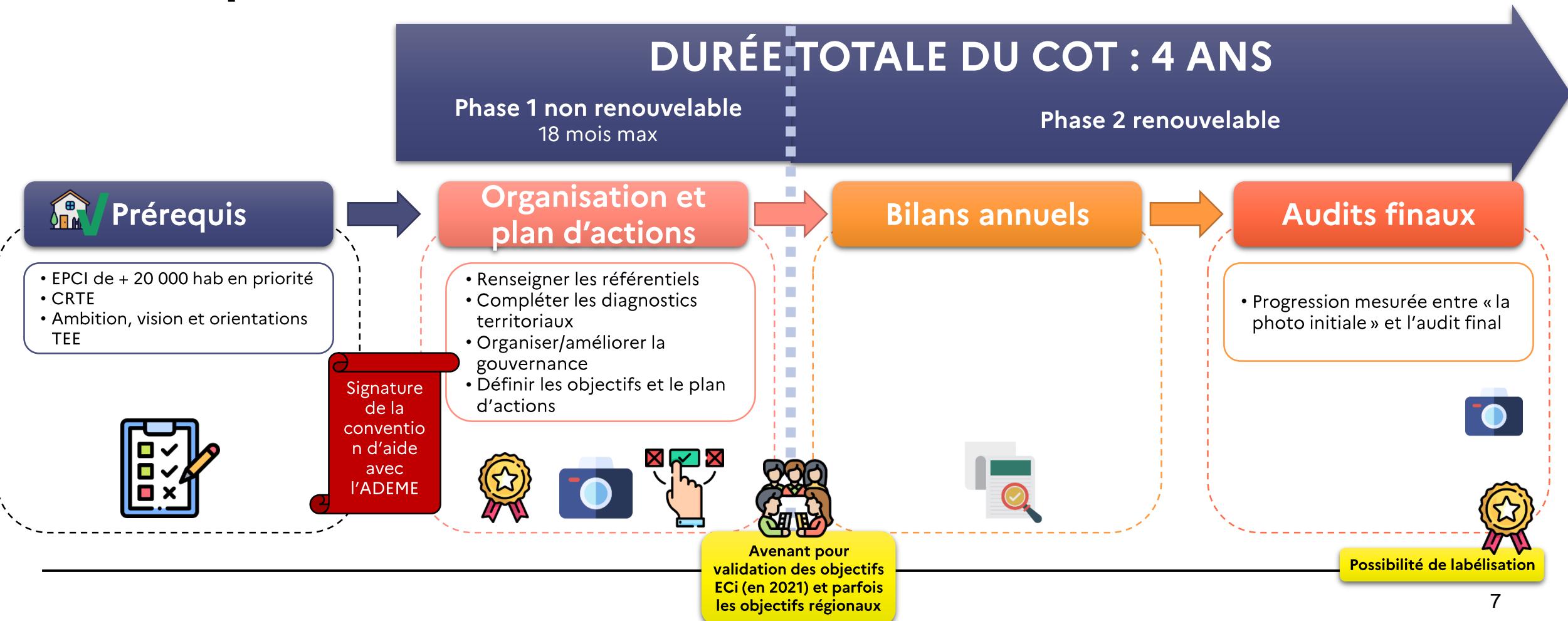
Je mets en œuvre



### LA COLLECTIVITÉ MET EN ŒUVRE SON PLAN D'ACTION...

Mise à jour des bases de données. Points d'avancement.

# Concrètement, Les étapes d'un COT



# Quel accompagnement pour les territoires ?

- ✓ Un accompagnement financier
- ✓ Un accompagnement méthodologique et technique :
  - Un **cadre méthodologique** de Cit'ergie et du référentiel Economie Circulaire
  - Des audits réalisés par des cabinets conseils experts
  - L'appui spécifique d'un **conseiller pour le volet Cit'ergie** (état des lieux et renseignement du référentiel, aide à la conception du programme d'actions, animation en interne)
- ✓ S'intégrer, pourquoi pas, dans une **démarche de labélisation** du territoire



# Les modalités de financement

## PHASE 1 – JUSQU'À 18 MOIS

Je m'engage, je fédère, je fixe un cap

**Versement d'une part fixe de 75 000 €  
dès la 1<sup>ère</sup> année, si...**

-  Complétude référentiel ECi / Cit'ergie – Réalisation des audits
-  Objectif de progression selon audit initial
-  Compléments Diag Territoriaux
-  Gouvernance Interne Externe effective – Instances de suivi
-  1<sup>er</sup> Plan d'action

### Aide pour :

- le recrutement / financement d'un·e chargé·e de mission,
- des études,
- des actions d'animation, de communication, de formation,
- ...

## PHASE 2 – JUSQU'EN FIN DE 4<sup>ème</sup> ANNEE

Je mets en œuvre

**Versement d'une part variable sur objectifs de 275 000 € max**

**Evaluation annuelle des objectifs et des moyens mis en œuvre**

=> Versements annuels et anticipés de la part variable

### Bilan final et mesure de la progression

=> Versement du solde, avec **ajustement de la part variable en fonction de l'atteinte des objectifs**

### Aide pour :

- la mise en œuvre du programme d'actions (animation, chargé·e de mission, actions...)



## Exemple de répartition de la part variable sur objectifs de 275 000 € max

Versement selon la progression dans :



Part variable sur progression dans le référentiel **Citergie** de 112 500 € max

Part variable sur progression dans le référentiel **ECi** de 112 500 € max

Part variable sur progression dans le référentiel **Citergie** de 50 000 € max

## Voir article : 7/ Objectifs de progression dans les référentiels :

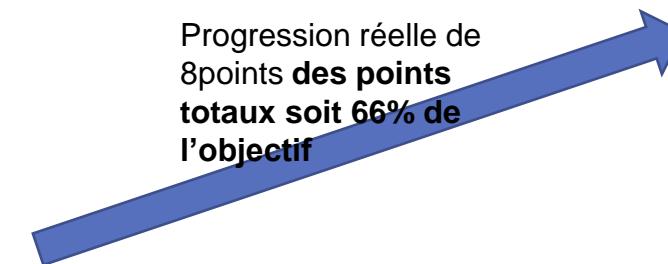
L'audit Cit'ergie fournit une note en pourcentage sur un **potentiel** de points selon les compétences de la collectivité.

- **Niveau 1 :** Avec au premier audit un score **entre 0 et 35 % des points** (35 inclus), la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est de **15 % des points**.
- **Niveau 2 :** Avec au premier audit un score **au-delà de 35 et jusqu'à 50 % des points** (50 inclus), la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est de **12 % des points**.
- **Niveau 3:** Avec au premier audit un score **au-delà de 50 et jusqu'à 75% des points** (75 inclus), la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est de **8 % des points**.
- **Niveau 4 :** Avec au premier audit un score **au-delà de 75% des points**, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est de **4 % des points**

Audit Citergie : 160/350 points de potentiel.  
**Donc 46% des points totaux**



Audit Citergie : 188/350 points de potentiel.  
**Donc 54% des points totaux**



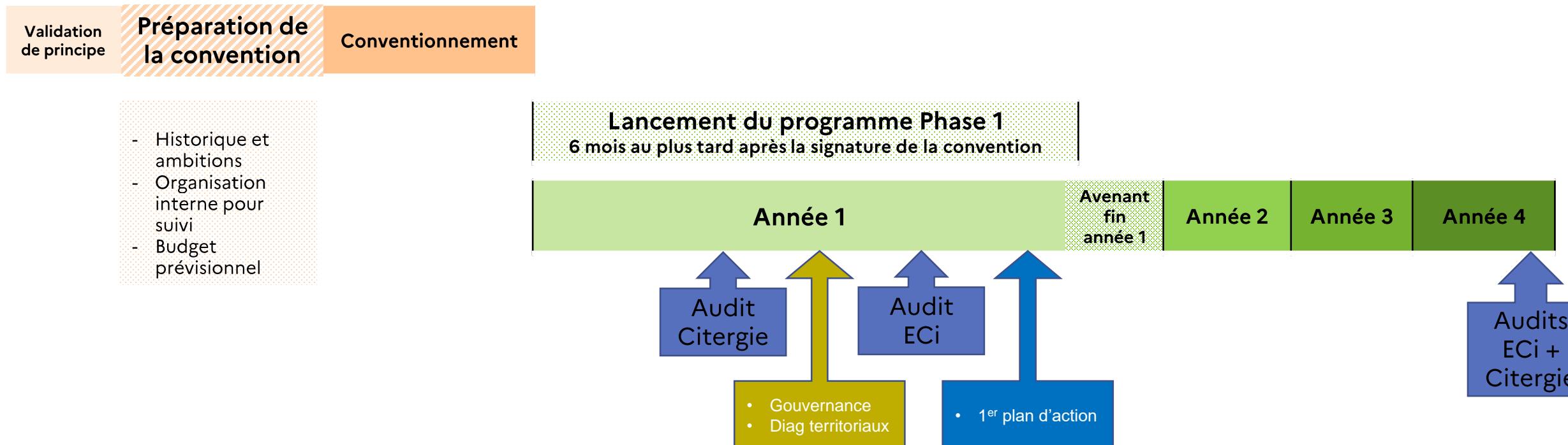
Progression réelle de 8points des points totaux soit 66% de l'objectif

Niveau 2 : progression attendue pour subvention max : **12% des points**

**Part variable sur progression dans le référentiel Citergie qui sera versée : 66% de 112 500 € → 74 250 €**



# Le calendrier prévisionnel



# Les prochaines étapes



**Valider l'engagement de la collectivité dans ce dispositif auprès de l'ADEME**

- Ambition territoire sur la TEE
- Historique et politiques structurantes
- Référent politique et pilote

**→ 2 journées d'information sensibilisation au référentiel ECi avec 1h Citergie : le 17/06 et 02/09**

Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

*slow*

ID : 024-200040392-20210708-DD2021\_093-DE



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ADEME**



AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Merci de votre attention